

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⵓⵔⵜ | ⵙⵓⵔⵉⵎⵓⵏ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

SYNTHÈSE

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES ENFANTS AU MAROC

MARS 2025



Synthèse
des principaux résultats
de l'analyse

ROYAUME DU MAROC



المندوبية السامية للتخطيط
+٥٥٤٤٥٤٤+ +٥٤٥++٥٤٤+ | ٥٥٤٤٤٤
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

SYNTHÈSE

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES ENFANTS AU MAROC

MARS 2025

Synthèse
des principaux résultats
de l'analyse



Financé par
l'Union européenne

En partenariat avec



La violence à l'égard des enfants au Maroc

Synthèse des principaux résultats de l'analyse

Les résultats de l'analyse des données de l'enquête de 2019 indiquent qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, environ 825 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, soit 70,7 %, ont été victimes d'actes de violence, toutes formes et tous contextes confondus. Ce taux est de 55,8 % parmi les filles et les femmes âgées de 20 à 74 ans. Les jeunes filles et les femmes de moins de 50 ans sont particulièrement vulnérables à la violence, avec une prévalence dépassant la moyenne nationale (57,1 %). Par milieu de résidence, cette violence touche plus les filles du milieu urbain (518 000 filles, soit 75,1 %) que celles résidant en milieu rural (307 000, soit 64,3 %).

Avec une prévalence de 59,4 % (soit 693 000 filles âgées de 15 à 19 ans), le contexte domestique qui englobe le contexte conjugal et familial demeure l'espace de vie le plus marqué par la violence, et ce pour les deux milieux de résidence (60,8 % en milieu urbain et 57,4 % en milieu rural).

Le milieu éducatif et de formation enregistre un taux de prévalence de la violence important où 25,3 % (22,8 % en milieu urbain et 34,9 % en milieu rural) des élèves ou étudiantes ont eu à subir un acte de violence au cours des 12 derniers mois.

Par forme de violence, la violence psychologique demeure la forme la plus prédominante, avec un taux de prévalence atteignant près de 61,6 %. Cela signifie que pas moins de 719 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont confrontées à cette forme de violence, un chiffre alarmant.

En ce qui concerne les autres formes de violence, les données révèlent des chiffres tout aussi inquiétants. Par exemple, 272 000 jeunes filles ont été victimes de violence sexuelle, représentant un taux de prévalence de 23,3 %. La violence sexuelle constitue une atteinte grave à l'intégrité physique et psychologique des victimes, et ces chiffres soulignent la nécessité urgente d'intervenir pour protéger les jeunes filles contre ce fléau.

De même, 199 000 jeunes filles ont été victimes de violence physique, ce qui représente un taux de prévalence de 17,1 %. La violence physique peut avoir des conséquences graves sur la santé et le bien-être des victimes, et ces statistiques soulignent l'importance de mettre en place des mesures de prévention et de protection efficaces.

Par ailleurs, 106 000 jeunes filles ont été victimes de violence économique, ce qui correspond à un taux de prévalence de 9,1 %. La violence économique peut prendre différentes formes, telles que le contrôle financier ou l'exploitation économique, et peut avoir des conséquences dévastatrices sur la vie des victimes.

Enfin, la violence électronique, également connue sous le nom de cyber-violence, affecte près de 282 000 jeunes filles, soit un taux de prévalence de 29,4 %. En résumé, les données de l'enquête mettent en lumière l'ampleur alarmante de la violence à laquelle les jeunes filles sont confrontées, sous toutes ses formes. Ces chiffres soulignent l'urgence d'agir pour protéger les droits et le bien-être des jeunes filles et des femmes, et appellent à la mise en œuvre de mesures efficaces de prévention et d'intervention.

En comparant les résultats de l'enquête de 2019 avec ceux de 2009, en considérant uniquement la tranche d'âge (18-19 ans)¹ et sans tenir compte de la violence électronique, la prévalence de la violence globale a donc régressé de six points en 2019, passant de 73,6 % à 67,6 %.

Cependant, cette évolution est nuancée lorsqu'on examine les différentes formes de violence. En effet, les violences psychologiques, physiques et économiques ont toutes connu une baisse par rapport à 2009. En revanche, la forme de violence sexuelle a enregistré une augmentation notable, avec une hausse de près de 12 points.

¹ Vu que l'enquête du HCP de 2009 a été réalisée auprès des filles et des femmes âgées de 18 à 64 ans.

ANALYSE DE LA VIOLENCE DANS L'ESPACE DOMESTIQUE

Selon les données de l'enquête HCP de 2019, il est révélateur de constater que 60,3% des filles âgées de 15 à 19 ans, soit plus de 216 000 individus, ont été victimes d'au moins un acte de violence dans le cadre d'une relation intime. Il est important de noter que ces chiffres ne font aucune distinction entre le milieu urbain et le milieu rural, les deux enregistrant la même prévalence nationale de la violence contre les filles.

Si on s'intéresse aux différents actes de la violence physique subis par les filles, 69,5% d'entre elles ont été giflées par leur partenaire ou ciblées par un objet qui pourrait leur faire du mal, 47,4% ont été fortement poussées ou bousculées ou tirées des cheveux et 54,7% ont été frappées par le poing ou tout autre objet.

Plus de 5 filles sur 100 ont subi au moins un de ces actes dans le cadre d'une relation entre partenaires intimes durant les 12 mois précédant l'enquête (5,3%). La plupart d'entre elles 89,9% ont été forcées à avoir une relation sexuelle contre leur gré, (65%) ont été contraintes de consentir à une relation sexuelle par peur du partenaire en cas de refus, et 18,7% forcées à avoir des activités sexuelles jugées humiliantes.

A la lumière de tous ces résultats relatifs aux trois formes de violence conjugale (psychologique, physique et sexuelle), et pour répondre aux besoins de suivi des indicateurs et cibles des objectifs de développement durable, la proportion des filles victimes de violence physique et/ou sexuelle et/ou psychologique est de 59,1%, contre 43,6% parmi les femmes âgées de 20 à 74 ans.

Les données de l'enquête de 2019 montrent que, au cours des 12 mois précédant l'enquête, plus de 13% des filles ont subi un ou plusieurs actes de violence économique dans le cadre d'une relation intime.

Pendant les douze derniers mois, près de la moitié, soit 49,3%, des filles âgées de 15 à 19 ans ont été victimes de violence au sein de leur famille. Ce chiffre varie légèrement selon le milieu, avec un taux de 50,5% en milieu urbain et de 47,7% en milieu rural. En outre, l'incidence de la violence familiale semble augmenter proportionnellement à la taille du ménage : elle est de 33,9% pour les ménages de deux personnes, de 41,8% pour ceux de trois personnes, de 50,8% pour ceux de

quatre personnes et atteint 56% pour les ménages de cinq personnes.

On peut en conclure que les principaux auteurs de violences psychologiques et physiques sont le père et le frère tout en notant que les femmes s'avèrent être également auteurs de violence, ce qui renvoie à l'hypothèse de leur rôle dans la reproduction des schémas de domination fondés sur le genre. La fermeté de contrôle des filles et les actes qui peuvent en découler, en termes d'exactions physiques et verbales, font partie intégrante du processus éducatif qui dicte les règles d'éducation des petites filles.

Les données montrent que les filles âgées de 15 à 19 ans subissent des taux de violence familiale beaucoup plus élevés que les femmes adultes, indépendamment des caractéristiques du chef de ménage. Les taux de violence varient significativement selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau scolaire, le type d'activité, la catégorie professionnelle, le statut dans la profession et le secteur d'activité du chef de ménage.

L'âge du chef de ménage joue un rôle significatif dans les taux de violence familiale, la violence contre les filles augmente avec l'âge du chef de ménage : les filles subissent des taux de violence de 28,3% lorsque le chef de ménage a entre 15 et 24 ans, qui augmente à 57,0% lorsque le chef de ménage a 60 ans et plus.

Le niveau scolaire du chef de ménage montre une corrélation inverse avec les taux de violence. En effet, la violence contre les filles est plus élevée lorsque le chef de ménage a un niveau scolaire faible ou modéré. Le type d'activité du chef de ménage influe également sur les taux de violence, les taux de violence sont les plus élevés lorsque le chef de ménage est chômeur ou retraité.

L'enquête relève des manifestations multiformes de violence au sein du système éducatif envers les filles, lesquelles y sont victimes de nombreuses formes de violence, y compris le viol, le harcèlement sexuel, les traitements humiliants et dégradant, l'intimidation et les menaces. La violence ou la crainte de la violence fait partie des facteurs clés empêchant les filles de fréquenter l'école et d'achever leurs études et formations.

En ce qui concerne les auteurs de violence incriminés dans les lieux d'éducation, la violence est surtout perpétrée par les hommes. En effet, 85% des élèves et étudiantes victimes de violence, sous toutes ses

formes, incriminent les auteurs du sexe masculin et 32% du sexe féminin. 62% d'entre elles incriminent leurs camarades et 31% leurs enseignants.

Sans surprise, les ménages dirigés par des femmes affichent un taux de prévalence des violences électroniques à l'encontre des filles plus élevé que ceux dirigés par des hommes, avec des chiffres respectifs de 38,5% contre 27,8%. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs socio-économiques et culturels. Les foyers dirigés par des femmes sont souvent plus vulnérables économiquement, ce qui risque d'accroître l'exposition des filles à des environnements en ligne moins surveillés ou sécurisés. De plus, les mères peuvent ne pas avoir les mêmes ressources ou le même soutien pour gérer les risques en ligne que les pères, amplifiant ainsi la vulnérabilité des filles dans ces ménages.

Le risque de violence électronique est encore plus élevé parmi les filles actives occupées, avec près de la moitié d'entre elles en étant victimes (49,3%), contre 28,4% parmi les filles inactives et 39,2% parmi les chômeuses. Cette situation alarmante met en évidence la vulnérabilité accrue des filles intégrées dans le milieu professionnel, potentiellement exposées à des environnements en ligne plus larges et variés.

La violence électronique est majoritairement perpétrée par des hommes, représentant 81,2% des cas, tandis que seulement 10,7% des violences sont commises par des femmes. Parmi les auteurs masculins, une grande proportion reste méconnue, constituant 65,5% des agresseurs. Cet indice montre également que la vigilance face aux interactions virtuelles avec des individus non identifiés pourrait fortement lutter contre cette forme de violence à l'encontre des filles.

A cet égard, il serait hautement recommandé d'encourager une culture de respect et de sécurité en ligne. Par ailleurs, les initiatives locales et nationales devraient également collaborer pour créer des environnements en ligne plus sûrs pour les filles, et ce, en tenant compte des spécificités régionales et des besoins des ménages dirigés par des femmes.

LE MARIAGE PRÉCOCE

Parmi les filles mariées ou divorcées, 63,2% ont été victimes de mariage précoce, c'est-à-dire mariées avant l'âge de 18 ans. Cette pratique est plus courante

dans les zones rurales, où 67,2% des mariages impliquent des filles mineures, contre 59,6% en milieu urbain. Ces chiffres révèlent une disparité géographique significative, soulignant l'impact des contextes socio-économiques et culturels sur la prévalence du mariage précoce.

Ainsi, bien que des progrès aient été réalisés, le mariage précoce reste une réalité pour de nombreuses filles au Maroc. Une approche globale et coordonnée est nécessaire pour éradiquer cette pratique et assurer un avenir meilleur pour toutes les filles, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur situation socio-économique.

LA VIOLENCE VÉCUE DANS L'ENFANCE : PRÉVALENCE, FORMES ET AUTEURS

Les résultats montrent que 42% des filles âgées de 15 à 19 ans ont subi une violence physique et/ou sexuelle, avec une prévalence de 45,9% en milieu urbain et de 36,3% en milieu rural. En examinant les formes spécifiques de violence, 38,6% des filles ont été victimes de violence physique (42,5% en milieu urbain et 33,1% en milieu rural) et 8,3% ont subi des violences sexuelles (9,2% en milieu urbain et 7,1% en milieu rural).

Ces chiffres révèlent une réalité préoccupante, mettant en lumière les disparités géographiques et la vulnérabilité accrue des filles citadines à la violence physique.

Les résultats de cette enquête soulignent, donc, l'urgence de prendre des mesures de prévention et de sensibilisation dès le plus jeune âge. Les écoles et les communautés doivent jouer un rôle actif en éduquant les enfants sur les abus sexuels et en leur encourageant à les déclarer. De plus, une attention particulière doit être portée à la création de structures de soutien accessibles et efficaces, ainsi qu'à la promotion d'une culture de respect et de protection des droits des enfants.

La violence physique envers les filles est majoritairement perpétrée par des membres de la famille proche. Selon les données recueillies, 77,7% des filles identifient leurs parents comme les principaux agresseurs.

Ce constat est confirmé par la nature des actions entreprises par les victimes; en effet, 50,9% des victimes de violence, tous contextes confondus, se

contentent de parler de leurs expériences de violence physique et/ou sexuelle à autrui (proches, amis ou connaissances...) : 60,6 % en cas de violence physique et 43,8 % en cas de violence sexuelle.

PERCEPTIONS DES FILLES ÂGÉES DE 15 À 19 ANS VIS-À-VIS DU PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE : TENDANCES ET ORIGINES

Lorsqu'on leur demande quelle catégorie est la plus exposée à la violence, 12,5 % des filles estiment que ce sont eux-mêmes, les enfants. Cette perception est plus répandue parmi les filles vivant en milieu urbain, où 14,2 % partagent cet avis, contre 9,9 % chez les filles rurales.

Ces chiffres révèlent une prise de conscience préoccupante parmi les jeunes quant à leur propre vulnérabilité face à la violence. La disparité entre les milieux urbains et ruraux peut s'expliquer par plusieurs facteurs. En milieu urbain, l'exposition aux médias et aux informations sur la violence est souvent plus grande, ce qui pourrait sensibiliser davantage les enfants citadins aux dangers auxquels ils sont confrontés. De plus, les dynamiques sociales complexes et la densité de population plus élevée en zones urbaines peuvent accroître les risques de violences diverses, influençant ainsi la perception des enfants.

De manière générale, les filles âgées de 15 à 19 ans estiment que la violence a augmenté dans la société marocaine au cours des dernières années, touchant divers contextes de vie. Cependant, elles perçoivent cette augmentation avec un degré légèrement moindre que les femmes plus âgées. Ainsi, 67,6 % des jeunes filles considèrent que la violence contre les femmes a augmenté durant les cinq dernières années. Cette perception varie selon le milieu de résidence : elle est partagée par 70,4 % des citadines contre 63,4 % des femmes rurales.

De tous les contextes étudiés, 41 % des filles perçoivent que le lieu public est celui où la violence à l'égard des femmes est la plus fréquente suivi du contexte conjugal selon 34,2 % et puis familial selon 14,5 % d'entre elles. Ces proportions sont respectivement de 45,5 %, 30,1 % et 16,3 % pour les citadines et de 35,5 %, 40,2 % et 16,2 % pour les filles rurales.

Indépendamment de leurs caractéristiques socio-démographiques, les filles identifient principalement

des facteurs matériels et socioéconomiques comme les principales causes de la violence. La pauvreté et le chômage des jeunes sont particulièrement pointés du doigt, soulignant comment l'insécurité économique peut exacerber les tensions et les comportements violents. Ces facteurs socioéconomiques créent un terreau fertile pour la violence, où le stress financier et le manque de perspectives peuvent mener à des situations de conflit.

Plus de 23,8 % des jeunes filles affirment qu'elles sont tout à fait d'accord, et 16 % se disent plutôt d'accord avec l'idée que la violence conjugale est une affaire privée qu'il ne faut pas révéler à autrui, ce qui représente un total de 39,8 %. Cette perception montre à quel point les normes sociales et culturelles peuvent encore dissuader les victimes de chercher de l'aide extérieure et de dénoncer les abus.

D'un autre côté, 7,8 % des filles affirment être tout à fait d'accord et 10,7 % se disent en accord dans une certaine mesure avec l'idée d'accepter de supporter la violence. Cela représente un total de 18,4 %. Les raisons évoquées pour cette acceptation varient, avec 65,8 % des filles mentionnant la présence d'enfants dans le couple comme facteur décisif. L'amour pour le conjoint est cité par 12,5 % des filles, et 11,0 % le manque de ressources comme une raison pour endurer la violence.

Dans l'ensemble, le fait que près de 40 % des jeunes filles considèrent la violence conjugale comme une affaire privée indique une barrière bien ancrée à l'intervention et au soutien. La stigmatisation associée à la révélation de la violence domestique peut empêcher les victimes de chercher l'aide dont elles ont besoin, perpétuant ainsi un cycle de violence.

Dans le cadre de l'exploration des dimensions liées à l'autorité, telles que le partage de l'autorité décisionnelle, les relations sexuelles, le partage des tâches domestiques au sein de la famille et l'expression des opinions, les résultats révèlent une perception persistante de la masculinité traditionnelle. En effet, 37,7 % des jeunes filles continuent de croire que « l'homme doit être fort et ferme ».

Cette croyance, qui renforce les stéréotypes de genre traditionnels, suggère que dans de nombreux foyers, les normes patriarcales restent profondément ancrées. En milieu rural, cette perception est encore plus prononcée, avec 41,8 % des filles soutenant cette

vision, ce qui pourrait être attribué à des structures sociales et culturelles plus conservatrices et à une moindre exposition aux idées progressistes sur l'égalité des genres. En milieu urbain, bien que la proportion soit légèrement inférieure, 35 % des filles adhèrent encore à cette conception, indiquant que les attitudes patriarcales persistent malgré les influences urbaines et modernes.

L'analyse économétrique révèle une relation complexe entre l'âge des filles et les différentes formes de violence qu'elles subissent. Chaque année supplémentaire augmente la probabilité de subir toutes formes de violence de 16,3 %, mais réduit celle de subir de la violence domestique de 53,2 %. La probabilité de subir de la violence familiale augmente avec l'âge, bien que cet effet soit légèrement atténué par un effet quadratique négatif. En revanche, chaque année supplémentaire réduit légèrement la probabilité de subir de la violence conjugale de 10,3 %. Ces tendances sont influencées par des effets quadratiques, indiquant des modifications marginales des probabilités avec l'âge. La taille du ménage joue également un rôle important. Les ménages de petite taille (2 personnes) montrent une probabilité réduite pour la plupart des formes de violence, sauf pour la violence conjugale, tandis que les ménages plus grands (5 personnes) ont une probabilité accrue de subir toutes les formes de violence. Par exemple, les ménages de 2 personnes ont 35,4 % moins de chances de subir toutes formes de violence par rapport au groupe de référence, tandis que les ménages de 5 personnes ont un risque accru de 38,7 %. Ces dynamiques, influencées par des facteurs tels que la surpopulation et les conflits d'intérêts, doivent être prises en compte pour développer des interventions ciblées visant à réduire la violence au sein des ménages de différentes tailles.

Le niveau scolaire des filles a une influence significative sur la probabilité de subir diverses formes de violence. Les filles sans niveau scolaire ont 35,5 % moins de chances de subir toutes formes de violence, probablement en raison d'un manque de contact avec des situations propices à la violence. En revanche, celles ayant un niveau primaire ont une probabilité accrue de 12,7 %, et celles ayant atteint le niveau collège ont une probabilité de 50,6 % plus élevée, en raison d'une plus grande mobilité sociale et exposition à des environnements potentiellement violents.

Les filles ayant un niveau primaire montrent une probabilité accrue de 69,3 % de subir des violences domestiques et celles au niveau collège de 24,7 %, indiquant une persistance des conflits familiaux. En matière de violence familiale, les filles ayant un niveau primaire ont une probabilité presque doublée (98,7 %), tandis que celles ayant atteint le niveau collège montrent une augmentation de 38,8 %, reflétant une continuité des tensions familiales. Les filles sans niveau scolaire ont 71,8 % moins de chances de subir des violences conjugales, et celles avec un niveau primaire ont 67,7 % moins de chances, suggérant qu'un niveau minimal d'éducation peut réduire ce risque.

Les résultats montrent que l'autonomisation économique, à travers l'exercice d'une activité professionnelle et la possession d'un revenu, constitue un facteur protecteur important contre les différentes formes de violence pour les filles âgées de 15 à 19 ans. L'autonomie financière réduit considérablement les chances de subir de la violence domestique, familiale ou conjugale. Les interventions visant à améliorer l'autonomie économique des jeunes filles, comme l'accès à l'éducation et aux opportunités d'emploi, pourraient ainsi être des stratégies efficaces pour réduire les taux de violence contre les filles dans cette tranche d'âge. Les filles possédant un revenu ont 51,9 % moins de chances de subir toutes formes de violence, et celles exerçant une activité ont 14,2 % moins de risque. Concernant la violence domestique, les filles avec un revenu ont 61,1 % moins de risque, tandis que celles actives ont une réduction de 31 %. Pour la violence familiale, ces chiffres sont respectivement de 76,1 % et 42,2 %. La violence conjugale est la plus impactée par l'autonomisation économique, avec une réduction de 93,9 % pour les filles ayant un revenu et de 65,4 % pour celles actives. Cela s'explique par une indépendance économique accrue, permettant aux filles de s'échapper de situations de subordination économique souvent associées à la violence.

Les résultats montrent que plusieurs facteurs influencent la probabilité de subir diverses formes de violence pour les filles âgées de 15 à 19 ans. Le mariage précoce et l'exposition à la violence parentale augmentent considérablement ce risque, tandis que le mariage avec consentement et la vie avec les deux parents ont des effets mixtes selon le type de violence. Les filles mariées avec consentement ont 40,4 % moins de risques de subir toutes formes de

violence, bien qu'elles continuent de subir un risque de violence domestique accru de 15 % par rapport aux autres filles mariées par arrangement familial. Elles ont également 42,2 % plus de risques de subir de la violence conjugale, indiquant que des problèmes relationnels persistent même avec consentement.

Le mariage précoce augmente le risque de violence de 62,2 %, atteignant 89,3 % dans l'espace domestique, bien qu'il réduise de 61 % le risque de violence familiale, probablement parce que les filles quittent des environnements familiaux violents. Dans l'espace conjugal, les filles mariées avant 18 ans sont particulièrement vulnérables, avec une probabilité trois fois plus élevée de subir de la violence conjugale, attribuée à des déséquilibres de pouvoir, un accès limité à l'éducation et aux opportunités économiques, et des contextes culturels tolérant la violence.

Les filles exposées à la violence entre leurs parents sont confrontées à des risques significativement accrus de subir diverses formes de violence. Elles ont 3,4 fois plus de risques de subir toutes formes de violence, illustrant l'impact profond des modèles parentaux violents. En matière de violence domestique, ces filles ont 1,7 fois plus de risques de la subir, ce qui renforce l'idée de la transgénérationnalité de la violence. Le risque de subir la violence familiale est également augmenté, avec un rapport de 2,2 fois, attribué à un climat familial globalement violent et à un manque de modèles positifs.

Cependant, l'exposition à la violence parentale a un impact moins marqué sur la violence conjugale, avec une augmentation de seulement 13,8 %, suggérant que d'autres facteurs, comme le choix du partenaire, jouent un rôle crucial. L'âge et le sexe du chef de ménage influencent également la prévalence de la violence envers les filles de 15 à 19 ans. Bien que l'âge plus avancé du chef de ménage tende à réduire la violence, cet effet n'est pas statistiquement

significatif. En revanche, le sexe du chef de ménage a un impact notable : les risques de violence conjugale sont environ 2,7 fois plus élevés lorsque le chef de ménage est un homme comparé à une femme. Cette disparité souligne l'importance du genre du chef de ménage comme facteur de risque potentiel dans la violence domestique, indiquant la nécessité de considérer le sexe du chef de ménage dans les stratégies de prévention de la violence.

Plusieurs facteurs liés au partenaire influencent la violence conjugale envers les filles de 15 à 19 ans. L'âge du partenaire joue un rôle significatif, avec un coefficient négatif indiquant qu'une augmentation de l'âge du partenaire réduit les risques de violence conjugale d'environ 43 %. En revanche, un niveau de scolarité inférieur chez le partenaire est associé à des risques accrus de violence, avec des partenaires sans niveau scolaire ayant 1,5 fois plus de risques, ceux ayant un niveau primaire étant 1,3 fois plus susceptibles, et ceux ayant un niveau collégial ayant 1,27 fois plus de risques de commettre de la violence. Cela souligne l'importance de l'éducation pour la prévention de la violence. Paradoxalement, l'exercice d'une activité professionnelle par le partenaire est associé à une augmentation de 25 % des risques de violence conjugale, suggérant la complexité des dynamiques familiales et sociales et la nécessité d'une analyse approfondie des facteurs économiques et sociaux contribuant à la violence conjugale.

En guise de conclusion, il conviendrait de préciser que l'échantillon réduit limite la représentativité et ne permet pas de pousser l'analyse sur certains points. Dans ce contexte, il est fortement recommandé de prévoir une enquête pour examiner comment les conditions de vie précaires, en particulier la pauvreté et la vulnérabilité socio-économique, influencent la prévalence et les conséquences de la violence envers les enfants auprès d'un échantillon plus représentatif.

ROYAUME DU MAROC



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⴰⵢⵜ | ⵙⴱⵏⴰⵏⴰ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

www.hcp.ma



Financé par
l'Union européenne

En partenariat avec



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du HCP et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne